

Conseil Municipal du 25 mars 2011

Sous la présidence de Didier FOUCHÉ, Maire

Etaient présents : Mmes Drouineau, Evrard, Sepré, Ms Gros, Guengard, Buon, Clément, Faucher, Merouze

Absent excusé : M Aim procuration D. Fouché

Mme Nivelais procuration M. Gros, M. Lecomte procuration M. Guengard, M. Esnault procuration M. Buon, M. Ledru procuration Melle Evrard.

Le procès verbal de la séance précédente est approuvé.

1. Compte rendu réunions

- SMIRGEOMES : le budget a été adopté. Information sur les aménagements à venir du tri sélectif et des déchèteries.
- Maison pour Tous d'Ardenay sur Merize : la commune d' Ardenay souhaite que le déficit d'exploitation puisse être réparti sur les communes utilisatrices.

2. Indemnité fonction

Considérant que M Bruno. AIM, Conseiller Municipal, ne peut plus actuellement exercer ses fonctions, et à sa demande, le Conseil Municipal décide de suspendre ses indemnités de fonction à compter du 1er avril 2011. Abstention de M. Fouché, M. Aim ne participe pas au vote.

3. Terrain Bedouin

Suite à l'estimation des domaines, le Conseil Municipal charge M. le Maire de faire une proposition d'achat à Mme Bedouin pour son terrain, cadastré B 1166 d'une contenance de 24 222 m²

4. Chaudière cantine

Considérant le devis de la société Bucheron pour la remise en état de la chaudière, d'un montant de 1 181€, le conseil décide de faire réaliser une étude sur la faisabilité du branchement du circuit cantine sur la chaudière fuel de la mairie.

La programmation du chauffage des bâtiments pourrait être revue, ainsi que la fuite d'eau du circuit école sur la traversée de la cour.

5. Commerce

Compte tenu des évolutions jurisprudentielles mettant à la charge du propriétaire des locaux commerciaux certaines dépenses ayant le caractère de grosses réparations, le Conseil Municipal donne son accord pour le remplacement de la chaudière du commerce, ainsi que la mise aux normes électriques. La commission des travaux examinera les devis.

6. Terrain Niel

M. le Maire rappelle au conseil que le terrain Niel situé sur la RD 20 bien que constructible, ne peut pas l'être, à cause du problème d'accès direct sur la RD20. Suite aux dernières informations de la DDTE, la commune a la possibilité de procéder à une modification simplifiée pour pallier une erreur matérielle du PLU.

L'ATD de Connerré sera consultée pour savoir par quel moyen cette erreur peut être solutionnée : suppression des pointillés du plan, sur la zone, sur la RD, ou modification du libellé...Ensuite la procédure administrative pourrait être engagée.

Celle-ci nécessite une publication dans un journal d'annonce légal, et consultation du dossier en mairie pendant un mois. Il semble que la publication dans l'écho Fertois coûte moins cher que Ouest France. Le conseil prendra une décision lors du prochain conseil

7. Infos diverses

- L'agence de l'eau a émis un avenant pour la prolongation des délais du diagnostic assainissement, afin de pouvoir bénéficier de la subvention.
- Safege : Présentation du chiffrage début avril
- Jardin des enfants : le terrain a été fumé par M. Sepré
- Le curage de fossés VC 2, CR 404, route du lavoir et chemin des Loupgueniers a été réalisé par l'entreprise Cordier
- Un devis a été demandé pour la signalisation de la ZA du Double six.

Séance levée à 21 h 30

Prochain Conseil mercredi 20 avril à 18h30. Réunion des adjoints et commission finances
mardi 12 avril à 18 h15